



Livret Epargne Retraite GPA Generali

Par **Muriel Jacquemin**, le **18/11/2016** à **17:12**

Bonjour
Je vous écris car j'ai été il y a quelques années confrontée à un problème avec Generali avec lequel j'avais souscrit un Livret Epargne Retraite Regard d'une durée de 10 ans.
Il s'avère que ce produit est la plus grosse arnaque jamais imaginée.
Je m'explique :
- J'ai versé 16.356 € et, au terme de 7,5 ans, j'ai dû casser ce livret, ils ne m'ont remboursé que 14.000 €.
- Je n'ai jamais compris pourquoi je n'ai pu récupérer au moins mon capital et au mieux des intérêts, ils ont répondu avec beaucoup de mal et jamais clairement à mes questions :
Il y a 12 % de frais de gestion la 1ère année, et 8 % les autres années : frais pharaoniques. Comment est-ce qu'un quelconque taux de rémunération (environ 3 % par an) peut jamais vous apporter de plus-value avec des frais pareils.
Au terme des 10 ans, je reçois avec beaucoup de mal le capital que j'aurai versé sans intérêt aucun.
Ils argumentent que le montant qu'ils m'ont remboursé est réduit à cause des prélèvements fiscaux et sociaux, mais ceux-ci devraient s'appliquer sur des plus-values que je n'ai pas touchées.
Ai-je un quelconques recours ?
Merci de votre aide.

Par **chaber**, le **18/11/2016** à **18:26**

bonjour
[citation] Il y a 12 % de frais de gestion la 1ère année, et 8% les autres années : frais pharaoniques [/citation]
entièrement d'accord avec vous
Avant de souscrire il fallait faire jouer la concurrence, surtout en lisant les conditions du contrat sur les frais de gestion et sur les frais de versement.
[citation] J'ai versé 16356 euros et au terme de 7.5 ans, j'ai dû casser ce livret – ils ne m'ont remboursé que 14000 euros [/citation]
votre contrat n'ayant pas 8 ans vous avez été pénalisée (loi fiscale)
Rachat entre 4 et 8 ans :
PRL 15%
Prel sociaux 10,3% soit 25,3%
(1) : prélèvement libératoire forfaitaire
(2) : Après abattement de 4600 € pour un célibataire et 9200 € pour un couple.
Est-ce un rachat ou une demande

d'avance?